

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

03 JUILLET 2025

NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE

2024-2029 DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

FAIRE ACTE, FAIRE SENS: NOTRE  
ENGAGEMENT COMMUN À L'INTERNATIONAL

## **Note de politique internationale 2024-2029**

**Faire acte, faire sens : notre engagement  
commun à l'international**



## Table des matières

Introduction .....	3
Diagnostic stratégique .....	5
1.1.    Un monde en évolution .....	5
1.2.    La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, des entités en évolution .....	5
1.3.    Saisir les opportunités, maximiser nos atouts et surmonter certains obstacles .....	6
Fondements stratégiques de notre action internationale : des principes clairs, des priorités ciblées .....	8
2.1.    Des principes directeurs pour une action internationale responsable .....	8
2.2.    Ancrer notre action extérieure dans des dynamiques sectorielles .....	9
2.2.1.    Une diplomatie économique, levier de développement et d’attractivité.....	9
2.2.2.    Consolider notre diplomatie scientifique et académique pour renforcer notre attractivité et promouvoir l’excellence de nos jeunes, nos étudiants, chercheurs, enseignants et établissements d’enseignement supérieur .....	11
2.2.3.    Pas de développement culturel sans une large ouverture sur l’international .....	13
Se projeter dans un monde en mutation : une stratégie ciblée pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	15
3.1.    Un engagement en faveur d’une Union européenne forte et au service de ses citoyens et citoyennes.....	15
3.2.    S’inscrire dans un multilatéralisme stratégique et cohérent avec nos priorités et nos valeurs	22
3.3.    Positionnement stratégique sur certaines zones géographiques .....	24
3.4.    Nos outils de coopération internationale .....	28
3.5.    Nos réseaux : représentation internationale de nos entités.....	29
Construire les outils d’une action internationale efficiente .....	32
4.1.    La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, d’une seule voix à l’international.....	32
4.2.    Lisibilité et synergies au sein du système fédéral belge .....	32
4.3.    La simplification administrative au service des usagers .....	33
4.4.    Une culture de l’évaluation au cœur de la politique internationale .....	34
4.5.    Une administration orientée usagers et à l’organisation interne optimisée .....	35

# Introduction

Au cœur de l'Europe et ouvertes au monde, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) doivent aujourd'hui tracer leur chemin dans un environnement international profondément bouleversé. Nous vivons dans un contexte mondial désormais fragmenté, instable et plus que jamais imprévisible.

Les bouleversements à l'œuvre nous imposent de nous adapter en permanence, de revisiter nos objectifs stratégiques et de nous assurer que les moyens limités dont nous disposons pour mettre en œuvre nos politiques extérieures soient entièrement mobilisés pour poursuivre ces objectifs avec la plus grande efficacité. L'évolution rapide du contexte international exige également de saisir les opportunités induites par ce changement, au travers notamment de nos secteurs de pointe et de nos expertises reconnues qui participent aux évolutions mondiales.

Les Déclarations de politique communautaire et régionale prévoient que « *les Gouvernements présenteront, endéans la première année de la mandature, une note de politique internationale commune visant à définir les priorités des Gouvernements pour leur action internationale ainsi que les leviers à mobiliser.* »

A travers ce document de référence unique, les deux Gouvernements entendent que les Francophones de Belgique agissent de manière coordonnée et efficace sur la scène internationale, là où la Constitution leur en confie la responsabilité et dans un souci constant de loyauté fédérale.

Selon le souhait des deux Gouvernements, et pour la première fois, cette note de politique internationale (NPI) est rédigée après consultation des opérateurs de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette méthodologie participative apparaît comme un levier essentiel pour répondre de manière efficace et pertinente, dans nos champs de compétences, aux stratégies et besoins actuels de développement international de nos opérateurs.

Ce processus de consultation s'est réalisé au travers de quatre tables rondes portant sur les thématiques suivantes afin d'établir les priorités les plus en phase avec la réalité des secteurs :

- Table ronde n°1 : Recherche et Enseignement supérieur, Jeunesse et Education
- Table ronde n°2 : Culture, médias, langue française et industries culturelles et créatives (ICC)
- Table ronde n°3 : Coopération au développement
- Table ronde n°4 : Economie

Dans une volonté de transversalité et de renforcement de la cohérence de l'action entre entités, des entretiens ont également été organisés avec des représentants des différents niveaux de pouvoir belges actifs dans le cadre des relations internationales.

Par la présente note de politique internationale, les deux Gouvernements disent leur façon « d'être au monde ». Ils exposent pourquoi et comment ils entendent allouer les moyens dont ils disposent pour défendre ses intérêts et promouvoir leurs valeurs. En somme, la note de politique internationale se conçoit comme la traduction stratégique et opérationnelle de la déclaration de

politique communautaire régionale (DPR) et de la déclaration de politique communautaire (DPC).

Si la présente note de politique internationale a vocation à opérationnaliser la DPC et la DPR, elle servira aussi – vers l’aval – comme guide pour le futur contrat d’administration de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et les actions menées par l’Agence wallonne à l’exportation et aux investissements étrangers (AWEX). Dans ce cadre, les missions de WBI – en charge de la coordination, l’expertise et l’orientation stratégique mais également de la gestion des programmes d’appui à nos opérateurs – seront précisées. Les objectifs stratégiques seront déclinés en objectifs opérationnels accompagnés d’indicateurs de résultat.

# Diagnostic stratégique

## 1.1. Un monde en évolution

Depuis plusieurs années, les équilibres internationaux évoluent rapidement. Les cadres traditionnels de coopération multilatéraux, diplomatiques et économiques sont mis à l'épreuve. Les enjeux tels que la défense, l'énergie, la santé, la sécurité alimentaire, la pauvreté, la pression démographique, la démocratie ou encore le dérèglement climatique prennent une dimension géopolitique nouvelle, entraînant des impacts directs sur la stabilité politique, économique et les dynamiques migratoires. Ces défis mondiaux alimentent les tensions et renforcent la compétition entre les Etats. Les relations internationales prennent une tournure de plus en plus transactionnelle, guidée par des intérêts immédiats et des rapports de force assumés. La perte de consensus autour de certaines normes et valeurs, portés par de nombreux instruments internationaux, constitue un défi croissant dans un monde de plus en plus fragmenté.

Dans ce contexte, les organisations internationales peinent à affirmer leur légitimité et leurs actions alors qu'elles demeurent des leviers essentiels pour faire face à ces défis globaux de plus en plus complexes : maintien – ou rétablissement – de la paix, respect du droit international et des droits humains, lutte contre les inégalités, réponse aux enjeux mondiaux de la santé et changement climatique, respect du droit de la concurrence et des pratiques commerciales déloyales et préjudiciables.

L'Union européenne, quant à elle, fait face à des défis majeurs, tant sur le plan interne qu'externe, qui interrogent sa capacité à défendre ses intérêts et promouvoir ses valeurs. La montée du populisme et les discours autoritaires fragilisent la démocratie, le débat public et alimentent la méfiance envers les institutions. Sur la scène internationale, l'Union européenne rencontre des difficultés à défendre ses valeurs et promouvoir ses intérêts dans un environnement où les rapports de force sont de plus en plus déterminants, tout en voulant défendre un ordre basé sur des règles. Pourtant, elle demeure un acteur fondamental dans la réponse aux transitions en cours — qu'elles soient économiques numériques, sociales, climatiques, démographiques ou environnementales. Les défis mondiaux exigent plus que jamais le renforcement de la cohésion entre les Etats membres.

## 1.2. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, des entités en évolution

La spécificité du fédéralisme belge nous place dans une position unique de compétence à l'international sur les politiques qui nous sont dévolues en interne. En toute loyauté fédérale, nous souhaitons être à la hauteur des enjeux et continuer à nous engager au niveau européen et international dans une stratégie de rayonnement culturel, de prospérité, de développement socio-économique et de transition climatique d'avenir, capable de rétablir durablement notre compétitivité.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont tissé des relations avec 70 pays et régions dans le monde ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales de premier plan. Il conviendra d'évaluer ces relations pour déterminer les partenariats les plus à même de contribuer à la réalisation de nos objectifs stratégiques. Au niveau multilatéral, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivront leurs engagements en faveur d'une Union européenne forte et d'un multilatéralisme renforcé au service des citoyens et citoyennes.

Nous visons la notoriété et l'attractivité de l'espace francophone belge à l'international en tant qu'espace dynamique, créatif, innovant et résolument ouvert sur le monde. Forts de nos nombreuses expertises, nous incarnons un espace d'excellence dans des domaines variés. Nous défendons les valeurs de liberté, d'égalité, des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, dans un esprit de respect et d'écoute envers nos partenaires. La défense de nos intérêts à l'étranger et la performance de notre action internationale se conçoivent dans une coopération équilibrée et de respect mutuel avec les autres régions et communautés du pays et avec les services fédéraux avec lesquels nous souhaitons un renforcement mutuel des synergies à tous niveaux.

Nous poursuivrons activement notre engagement en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, de la promotion des droits fondamentaux, de l'égalité de genre, des droits de l'enfant, des droits des personnes LGBTQIA+, à la lutte contre les inégalités sociales, la pauvreté et les discriminations, à la diversité linguistique et culturelle et la promotion de la langue française, à la prospérité économique et au développement de nos chaînes de valeur stratégiques, à l'éducation, la recherche, la culture, la santé, l'environnement et le climat, en y associant l'ensemble de l'écosystème de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La langue française constitue un pilier de notre identité et de notre patrimoine. Elle doit conserver son statut de langue internationale, tout en s'inscrivant dans une approche respectueuse du multilinguisme conformément au principe de diversité culturelle. Nous privilégions l'usage du français dans nos relations diplomatiques et nous soutenons les programmes et initiatives qui permettent de favoriser son apprentissage.

Les Gouvernements s'appuieront sur WBI, dans son rôle de coordinateur des relations internationales de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 1.3. Saisir les opportunités, maximiser nos atouts et surmonter certains obstacles

Ce contexte en mouvement représente autant d'opportunités pour repositionner nos opérateurs sur la scène internationale, tout en défendant nos valeurs fondamentales. Nous sommes à un moment clé pour affirmer une image européenne ouverte, positive et promouvoir les vertus de l'échange de biens et de valeurs.

A l'occasion des consultations, ont notamment été mis en avant les atouts suivants :

- Le rôle crucial des compétences à travers un enseignement de qualité, un très bon niveau d'excellence académique et de recherche. Le capital humain scientifique est très bien formé au sein d'établissements d'enseignement supérieur ouverts sur le monde.
- La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles possèdent des secteurs à la pointe et des expertises reconnues qui peuvent participer aux évolutions mondiales. La Wallonie est dotée d'une stratégie économique de « spécialisation intelligente » (S3). 75 % du budget annuel wallon en matière de recherche et d'innovation est concentré sur cinq domaines stratégiques.
- Notre culture est attractive, nombre de nos artistes et créateurs sont reconnus à l'étranger.
- Au sein de l'État belge, nous jouons, depuis l'origine, un rôle moteur de la construction européenne. Des liens solides se sont établis au fil du temps avec les institutions de l'Union européenne et avec les pays et régions voisins.

- Nous appartenons à l'espace francophone international. La langue française demeure la 5<sup>ème</sup> langue la plus parlée dans le monde.
- Une position centrale au sein de l'Union européenne.
- Parmi notre société civile, les organisations non gouvernementales sont reconnues pour leur professionnalisme et leurs expertises de niche. La jeunesse s'engage à travers les opportunités d'éducation formelle et non formelle ce qui contribue au développement de citoyens actifs, critiques et responsables. Ces acteurs sont fortement engagés dans les réseaux non gouvernementaux internationaux.

Les moyens que nous consacrons à la coopération internationale doivent servir à maximiser ces atouts et à optimiser certains processus transversaux.

Ainsi, il est nécessaire de renforcer la cohérence et la coordination dans les activités de promotion à l'international. Vu leur taille relativement modeste, les opérateurs ont une approche internationale plus collective et plus ouverte.

Certains financements européens et internationaux pourraient être mieux utilisés grâce à des dispositifs de veille et de positionnement de nos acteurs dans les plateformes stratégiques européennes et internationales. Le tissu économique wallon est principalement constitué de petites et moyennes entreprises (PME) qui peuvent éprouver des difficultés d'accès aux financements européens et internationaux. Cet accès doit être facilité. Le lien entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises pourrait être amélioré.

Les dispositifs de bourses de mobilité devraient être moins fragmentés et rendus plus lisibles.

Le secteur culturel contribue de manière essentielle à la cohésion sociale, mais également à la création de valeur économique. Cependant, le lien entre le soutien au secteur culturel et le développement économique reste souvent ténu ou insuffisamment stratégique. Par ailleurs, le potentiel du secteur culturel comme levier de « soft power » (ou « diplomatie d'influence » par laquelle un acteur public agit sur la scène internationale par des moyens tels que la culture, l'éducation ou les valeurs) est encore largement sous-exploité. Il existe encore des marges de progression en matière de connaissance des langues.

Ce diagnostic, réalisé dans le cadre des dispositifs de consultation, permet ainsi d'irriguer les réflexions stratégiques présentées tant sur les volets sectoriels que géographiques.

# Fondements stratégiques de notre action internationale : des principes clairs, des priorités ciblées

## 2.1. Des principes directeurs pour une action internationale responsable

Les évolutions géopolitiques de ces dernières années et le contexte d'instabilité nous ramènent vers une approche réaliste dans la poursuite de nos objectifs envers nos partenaires internationaux. Ainsi, la défense des intérêts wallons, francophones et belges apparaît de plus en plus comme une boussole de notre action internationale. Ces intérêts se situent à différents niveaux, allant des enjeux économiques aux défis mondiaux tels que le climat, la santé, la culture ou encore la défense des valeurs fondamentales.

Cette dynamique implique aussi une certaine cohérence entre notre coopération internationale et les objectifs généraux défendus par les deux Gouvernements, en agissant à l'international en phase étroite avec nos politiques sectorielles. Notre coopération internationale doit viser des partenariats cohérents, objectivés, durables et mutuellement bénéfiques, qui seront également des leviers dans la politique plus large de nos entités, de la Belgique et de l'Union européenne, en faveur de la paix, de la stabilité et du développement.

Elle implique également un besoin de collaboration évident tant dans la conception de ces stratégies que dans leur mise en œuvre :

- une collaboration au niveau intra-belge, visant à optimiser l'impact de nos instruments et moyens tout en respectant les compétences de chaque entité ;
- une collaboration renforcée avec nos opérateurs. Cette stratégie sera d'autant plus efficace qu'elle sera partagée non seulement entre les acteurs publics, mais aussi avec les secteurs non gouvernementaux. Elle repose sur une concertation accrue, une action coordonnée et un partage d'information plus fluide

Nous sommes convaincus que les incertitudes actuelles ne doivent pas restreindre notre ambition, ni notre ouverture sur le monde. Une approche pragmatique, axée sur la défense des intérêts, n'est en aucun cas incompatible avec la promotion des valeurs, bien au contraire. Ainsi, notre action à l'étranger continuera donc à reposer sur des valeurs fortes et sur la promotion du respect du droit international, de la démocratie et des droits humains. Dans cette perspective et sans renoncer à nos principes, nous encourageons la compréhension mutuelle et privilégierons le dialogue afin de bâtir des partenariats solides et durables.

Notre monde est plus interconnecté que jamais, confronté à des défis qui ignorent les frontières, tout en étant menacé par la fragmentation et le repli sur soi. Nous souhaitons dépasser ce paradoxe en plaçant la solidarité au cœur des valeurs que nous souhaitons exprimer et mettre en pratique. La notion de « partenariat » est centrale à nos yeux. Il s'agit en effet de coopérer sur un pied d'égalité et de déterminer ensemble les actions qui seront soutenues conjointement.

Nos actions à l'étranger devront également intégrer pleinement les exigences de sobriété environnementale. Cela implique une vigilance accrue quant à l'empreinte écologique de nos interventions, la limitation des déplacements non essentiels, et une attention portée à la durabilité dans la conception et la mise en œuvre des projets que nous finançons. Cet

engagement s'inscrit dans la volonté de contribuer concrètement aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique et de transition climatique.

Le respect d'un principe de sobriété budgétaire guidera également nos actions. Ce principe implique d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, en se concentrant sur les priorités qui génèrent un impact tangible et en évaluant en continu l'efficacité de nos actions pour garantir une gestion rigoureuse. Cela implique pour nos deux entités de définir des priorités claires afin d'éviter toute dispersion des efforts et des moyens, en concentrant l'action sur les secteurs et les régions dans lesquels la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles disposent d'une expertise avérée et peuvent véritablement apporter une valeur ajoutée. Une telle orientation permettra de renforcer l'impact des interventions et d'optimiser l'utilisation des ressources de manière stratégique et efficiente.

Le recours à l'évaluation devra également être systématisé. En effet, l'évaluation constitue un outil indispensable pour mesurer l'efficacité et la pertinence de nos actions, mais aussi pour ajuster nos priorités et l'orientation de nos moyens.

## **2.2. Ancrer notre action extérieure dans des dynamiques sectorielles**

Afin de répondre de manière optimale aux besoins de développement international des opérateurs, tout en assurant une articulation cohérente avec les politiques sectorielles de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est nécessaire d'articuler nos actions dans un contexte de recentrage structurel.

Ce cadre vise à structurer l'action extérieure selon les priorités au cœur des mandats de WBI et de l'AWEX en plaçant au centre de nos priorités sectorielles la diplomatie économique, scientifique, académique et culturelle, ainsi que les politiques liées à la jeunesse et à la mobilité. La coopération internationale a vocation à s'appuyer sur ces différents secteurs, comme l'évoquera ce texte ci-dessous.

### **2.2.1. Une diplomatie économique, levier de développement et d'attractivité**

Dans un contexte international marqué par la fragmentation géopolitique, la volatilité des marchés, l'intensification des rivalités économiques et la montée des menaces hybrides, les Gouvernements entendent affirmer une vision internationale ambitieuse, fondée sur la stabilité, l'agilité, le développement et la souveraineté économique.

Notre diplomatie économique constitue un axe stratégique central de cette législature. Elle est mise au service d'un projet global de redéploiement économique fondé sur la compétitivité de nos entreprises, la réindustrialisation, la décarbonation industrielle, la double transition numérique et environnementale, et l'ouverture maîtrisée de nos relations économiques et commerciales. Dans ce cadre, nous avons pour objectif de renforcer nos relations partenariales et commerciales existantes et notre présence sur de nouveaux marchés à haute valeur ajoutée et émergents. Une attention particulière sera mise sur le voisinage proche de la Wallonie et les partenaires commerciaux historiques et stratégiques, tout en adoptant un positionnement ouvert et dynamique vis-à-vis des marchés sous-exploités et à fort potentiel économique. Dans cette perspective, la sécurité économique devient une priorité transversale : elle guide également nos choix en matière de chaînes de valeur, de dépendances critiques et de partenariats commerciaux.

L'internationalisation de nos entreprises sera poursuivie comme un levier de croissance, d'innovation et d'ancrage stratégique. Elle reposera sur une stratégie sélective et proactive de ciblage sectoriel, tout en accordant une attention particulière aux principes de concentration et de diversification. Nous concentrerons nos efforts sur les filières où la Wallonie détient un fort potentiel de différenciation et de création de valeur : la défense, l'aéronautique et le spatial, les biotechnologies et la santé, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, les technologies de transition environnementale, et l'agroalimentaire. En outre, les deux aéroports wallons constituent des portes d'entrée stratégiques de l'espace francophone sur le monde. En tant que vitrines de notre région, ils participent également à l'attractivité de nos territoires et entreprises. Ces secteurs prioritaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé dans les phases de développement à l'international, de la veille stratégique à la concrétisation de partenariats économiques. L'accès aux matières premières critiques, aux technologies innovantes, et aux financements adaptés figure également parmi les priorités.

Le soutien aux PME constitue un pilier de notre action. En facilitant leur accès aux marchés étrangers et en renforçant leur insertion dans les chaînes de valeur mondiales, nous favoriserons leur montée en puissance sur des marchés porteurs, tout en consolidant la compétitivité de notre tissu économique. Nos dispositifs seront calibrés pour répondre aux besoins des entreprises à fort potentiel d'internationalisation et prêtes à franchir le cap de l'internationalisation, notamment dans les secteurs prioritaires, innovants et technologiques.

L'AWEX assurera le leadership opérationnel de cette stratégie, avec le redéploiement du réseau des Conseillers économiques et commerciaux, et en lien étroit avec WBI, l'APEFE, les réseaux diplomatiques, académiques et scientifiques, dans une logique de coordination optimale et de démultiplication de l'impact.

Poursuivant une ambition d'efficacité, de rationalisation et de réforme, les dispositifs d'accompagnement à l'export, l'attraction, le maintien et le développement des investissements étrangers, les missions sectorielles et économiques ciblées, les visites d'État et missions princières, les salons internationaux et la signature de mémorandums sectoriels seront mobilisés comme autant d'outils d'influence, de visibilité et de sécurisation de nos intérêts économiques.

Les investissements étrangers contribuent également à la réindustrialisation du territoire wallon. En vue de renforcer la politique d'attractivité et de captation de ces investissements, une attention particulière sera portée à l'optimisation des processus et la coordination entre les acteurs compétents (SPW, AWEX, WE, SOWAER, Ports autonomes, ADT, communes), dans le cadre d'une approche intégrée et cohérente.

Parallèlement, notre diplomatie numérique sera intensifiée. Nous poursuivrons le développement de nos Digital Wallonia Hubs dans des écosystèmes numériques dynamiques à l'étranger, véritables passerelles pour l'internationalisation de nos startups et entreprises technologiques. Nous continuerons à défendre un modèle d'économie numérique fondé sur la confiance, l'innovation responsable et le respect des droits fondamentaux, tout en mettant l'accent sur la transformation numérique des acteurs économiques et les technologies disruptives telles que l'IA. La cybersécurité, en particulier, fera l'objet d'un investissement politique accru : nous renforcerons notre capacité de résilience face aux menaces, tout en

participant activement à la construction d'un cyberspace stable, ouvert et sécurisé dans les enceintes multilatérales.

Enfin, le tourisme en tant que secteur économique constitue un important vivier d'emplois non-délocalisables. La Stratégie Tourisme 2030 repose sur une valorisation des identités touristiques de la Wallonie. Le tourisme d'affaires et le secteur MICE doivent positionner la Wallonie sur la carte des destinations professionnelles, tout en profitant du rayonnement qu'offre Bruxelles, siège d'organisations internationales, à l'étranger. Alors que les touristes belges représentent 72% des recettes du secteur, la Wallonie dispose d'une marge de progression significative pour capter des marchés internationaux. Les actions de promotion du tourisme wallon menées à l'international par VISITWallonia cibleront prioritairement les marchés limitrophes, sans pour autant faire l'impasse sur d'autres publics à l'occasion de la tenue en Wallonie d'événements d'ampleur ou à vocation internationale.

### **2.2.2. Consolider notre diplomatie scientifique et académique pour renforcer notre attractivité et promouvoir l'excellence de nos jeunes, nos étudiants, chercheurs, enseignants et établissements d'enseignement supérieur**

A l'instar des pays européens les plus innovants, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont développé ces dernières années une véritable diplomatie scientifique et académique, portée par WBI et un réseau de dix conseillers scientifiques et académiques (CSA) à l'étranger. La diplomatie académique et scientifique constituera une priorité sectorielle des Gouvernements, en prolongement des stratégies telles que la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) et les Initiatives d'Innovations Stratégiques (IIS).

En effet, la diplomatie scientifique et académique est une projection de « *soft power* ». Pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit d'un moyen puissant de renforcer notre pouvoir d'attractivité et de promouvoir nos intérêts tout en contribuant au progrès sociétal et scientifique mondial. Elle confère à nos entités une visibilité et une influence accrue sur la scène internationale et renforce leur réputation de leader scientifique, académique et technologique. Elle représente une opportunité de nous renforcer, par l'internationalisation, dans des secteurs-clés notamment ceux des secteurs de la biotech et pharmaceutique, l'aéronautique, le spatial, la défense, l'industrie manufacturière et extractive, l'agro-alimentaire, ainsi que dans les sciences humaines et sociales, qui jouent un rôle essentiel dans la compréhension des dynamiques sociétales et environnementales des enjeux mondiaux et l'identification de solutions innovantes.

Par ailleurs, la diplomatie scientifique et académique positionne l'excellence académique, la science et la recherche comme leviers stratégiques de la gouvernance globale. Elle donne lieu à la création de partenariats innovants entre les Gouvernements, le secteur privé, la société civile, le monde de l'enseignement supérieur et la communauté scientifique en cohérence avec les stratégies d'internationalisation des opérateurs.

Utiliser la diplomatie académique et scientifique comme instrument de développement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger agit comme vecteur d'attractivité des talents vers notre territoire et comme catalyseur de coopérations à valeur ajoutée ou encore de projets de recherche et d'innovation européens et internationaux. Ces partenariats doivent se concevoir en accord avec les principes de liberté académique, liberté de recherche et autonomie

institutionnelle de nos établissements d'enseignement supérieur et centre de recherche ainsi qu'avec les priorités définies par les Gouvernements.

WBI continuera de soutenir le rayonnement international, la visibilité et le positionnement sur la scène internationale des acteurs académiques et scientifiques, au travers d'une coordination renforcée entre les services et des actions ciblées à haut potentiel, en partenariat avec les opérateurs et Gouvernements concernés.

En outre, les travaux des plateformes de concertation "Recherche et Innovation" et "Enseignement supérieur" seront poursuivis. En parallèle, une réflexion coordonnée entre les entités sera menée en vue de clarifier les missions de ces deux plateformes et d'en optimiser le fonctionnement et l'organisation, notamment au regard du paysage actuel de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'objectif sera de mettre en œuvre une diplomatie académique et scientifique visant la contribution au développement scientifique, au développement académique et pédagogique, au développement économique, et l'émergence de projets de recherche et d'innovation européens et internationaux, en cohérence avec la stratégie d'internationalisation des acteurs de la recherche.

Il s'agira aussi de promouvoir l'excellence de nos chercheurs et nos académiques à travers leur intégration et positionnement au sein de salons internationaux, de missions officielles (missions ministérielles, visites d'État et princières, missions économiques, évènements thématiques) ainsi qu'à travers l'organisation de congrès scientifiques. Par ailleurs, le renforcement des coopérations avec les réseaux existants – tels que les réseaux d'alumni, les programmes de bourses, les appels à mobilité, les écoles d'été, les alliances universitaires européennes ou encore les dispositifs du FRS-FNRS – sera poursuivi.

Le développement socio-économique de notre territoire, la nécessité de renforcer notre compétitivité et nos réponses aux défis sociétaux reposent notamment sur notre capacité à attirer et capter l'expertise de chercheurs internationaux dans les secteurs les plus innovants. Les Gouvernements viseront à ce que les politiques belges d'accès aux territoires s'inscrivent en cohérence avec les objectifs d'internationalisation recherchés des entités et des opérateurs. Ils viseront également à optimiser et renforcer l'efficacité des politiques menées, en évaluant leur impact et leur pertinence et ils étudieront l'opportunité de développer de nouveaux mécanismes quand cela s'avère nécessaire afin de mieux répondre aux enjeux actuels et futurs de l'attractivité internationale ou au contexte géopolitique.

Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques croissantes et des risques accrus en matière de sécurité scientifique, une attention particulière sera portée à la sécurité des connaissances et aux partenariats à risque via une concertation approfondie entre l'Autorité fédérale et les entités fédérées, afin d'assurer une approche cohérente, proactive et partagée.

Le programme Excellence en particulier sera évalué. Celui-ci permet de faire émerger des collaborations scientifiques de long terme et de capter les meilleures expertises. Le fait de dédier des bourses au secteur de la spécialisation intelligente sera examiné. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendront la mise en place d'accords bilatéraux de recherche en vue de promouvoir les mobilités internationales entre chercheurs étrangers et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

WBI poursuivra la mise en place d'un programme de bourses d'attractivité permettant d'attirer des étudiants internationaux de Master et envisagera de développer, avec le ministre concerné, le même type de programme pour des doctorants IN au sein de nos établissements et institutions de recherche wallonnes et communautaires.

Une attention particulière sera également accordée au renforcement des opportunités pour la mobilité des citoyens, dans le secteur formel, non-formel ou informel.

#### Poursuivre le déploiement du réseau des conseillers scientifiques et académiques

WBI continuera de coordonner, avec les ministres concernés, le réseau des Conseillers scientifiques et académiques (CSA). Les CSA sont, dans leurs pays d'accueil respectifs, les relais de la coopération scientifique et académique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des opérateurs de la recherche et innovation (R&I) pour les coopérations internationales dans ces secteurs. Chaque CSA disposera d'une feuille de route annuelle concertée en vue d'assurer la cohérence de leurs actions avec la stratégie d'internationalisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au vu de la nécessité croissante de fonder notre développement socio-économique sur la recherche et l'innovation et sur les partenariats scientifiques et académiques, ce réseau sera renforcé. Parmi les nouvelles localisations potentielles, une réflexion sera menée pour un positionnement parmi nos pays prioritaires en synergie avec l'approche sectorielle.

#### Utiliser la diplomatie scientifique comme facteur de développement économique et scientifique, visant à augmenter la compétitivité des entreprises

La diplomatie scientifique et académique soutiendra la mise en place d'environnements collaboratifs internationaux en vue de la mise en œuvre de projets de recherche concrets.

En cohérence avec la stratégie d'internationalisation des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, le développement de projets à l'international, notamment au niveau européen, particulièrement ceux alignés avec les priorités de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) et les Initiatives d'Innovation Stratégiques (IIS) de la Wallonie, constituera un axe stratégique majeur de WBI et du réseau des CSA.

WBI veillera à ce que l'excellence de la recherche soit un vecteur important de développement économique et d'attraction des investissements étrangers en Wallonie, en parfaite coordination avec l'AWEX.

#### 2.2.3. Pas de développement culturel sans une large ouverture sur l'international

Les artistes et opérateurs culturels ne peuvent ni se développer, ni nourrir leur créativité sans interaction féconde avec l'international. Nos deux premiers objectifs consistent donc à contribuer à leur visibilité internationale et soutenir leurs prestations sur les scènes étrangères par un allègement des coûts de mobilité. Les programmes mis en œuvre à cet effet seront évalués, rationalisés et simplifiés.

Bien qu'essentielles, la visibilité et la mobilité internationales de nos artistes et créations ne sont pas nos seuls objectifs en matière culturelle.

Pour les secteurs culturels et créatifs également, l'intelligence artificielle constitue également un enjeu structurant et transversal aux impacts potentiels multiples. Au moment où les concurrents s'organisent rapidement, la coopération internationale peut et doit nous permettre

de combler notre retard en matière de diplomatie culturelle numérique. Au sein de l'espace francophone, en Europe ou dans un cadre transfrontalier, nous nous impliquerons dans des collaborations autour de l'intelligence artificielle, des nouvelles technologies, de la « découvribilité » des contenus, des enjeux juridiques (propriété intellectuelle et droits d'auteur) ou encore de la mobilité et de la formation des artistes et des professionnels. Nous participerons activement à la mise en œuvre du règlement européen sur l'intelligence artificielle.

Le partage de la langue française facilite considérablement les échanges de toute nature. Il constitue un levier naturel de rayonnement et permet une expression plus directe de notre solidarité. Cependant, l'évolution de la langue française dans le monde suscite des préoccupations. Globalement, l'apprentissage du français langue étrangère se tasse, avec un recul plus marqué (-10%) en Europe. En revanche, sur le continent africain le français progresse, bien que cette augmentation ait tendance à ralentir ces dernières années. Il convient par ailleurs de rappeler que les francophones d'Afrique sont majoritairement plurilingues, et que le français y est rarement une langue maternelle. Sur internet, la position relative du français par rapport à d'autres langues est en recul. Ceci s'explique notamment par une fracture numérique (défaut de connectivité) en Afrique francophone. Les contenus culturels francophones sont peu présents sur la toile. Dans les organisations internationales, le déséquilibre s'accroît entre l'anglais et toutes les autres langues officielles ou de travail, dont le français. C'est le cas aux Nations Unies, au sein des institutions de l'Union européenne et dans les autres organisations. Paradoxalement, au sein de l'Union européenne, le « Brexit » ne semble avoir eu aucun effet sur l'usage de l'anglais, au contraire.

Face à ces constats, il y a lieu d'évaluer les programmes bilatéraux et multilatéraux mis en œuvre ces dernières années pour favoriser la diffusion du français dans le monde.

En attendant, nous poursuivrons des programmes tels que le soutien à la diversité culturelle et linguistique, les coproductions, le sous-titrage et la traduction des œuvres, notre participation à TV5MONDE, la valorisation du français dans les espaces de collaboration multilatéraux, etc. Ces actions contribuent pleinement à ce que l'on désigne comme le soft power, ou stratégie d'influence. Or, les parties prenantes consultées soulignent que ce levier reste aujourd'hui largement sous-exploité dans le champ culturel. Il conviendrait donc non seulement de le renforcer, mais aussi de mieux le structurer et l'articuler avec nos objectifs de politique internationale.

La filière des Industries Culturelles et Créatives constitue ainsi un secteur économique majeur, générateur d'emplois locaux, contributeur à la croissance économique et moteur de l'innovation. Il importe de renforcer son incorporation au sein de notre diplomatie culturelle afin de l'inscrire dans une stratégie sectorielle plus cohérente et impactante. Le patrimoine, tant matériel qu'immatériel, occupe une place centrale dans cette dynamique : il soutient les métiers et les offres culturelles, et constitue un levier de valorisation territoriale. Les secteurs patrimoniaux et touristiques, notamment à travers les sites reconnus au Patrimoine mondial de l'UNESCO, sont en effet des relais essentiels de diffusion et de mise en valeur de la création culturelle.

# Se projeter dans un monde en mutation : une stratégie ciblée pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles

## 3.1. Un engagement en faveur d'une Union européenne forte et au service de ses citoyens et citoyennes

C'est d'abord en Europe que se joue notre destin. A leur niveau et dans leurs compétences, les Gouvernements entendent rester pleinement investis dans le projet politique et démocratique européen et œuvrer chaque jour au renforcement d'une Union européenne plus intégrée et efficace mais aussi plus juste et protectrice.

L'Union européenne, en tant que premier producteur de normes sur notre continent, constitue un cadre essentiel pour répondre aux grands défis tels que la sécurité du continent, le renforcement de la démocratie, les transitions sociales, climatiques et numériques, ainsi que l'autonomie stratégique de l'économie européenne. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent y contribuer de manière critique et constructive, en s'appuyant sur l'expertise de nos administrations sectorielles pour définir et défendre nos priorités.

Depuis les élections européennes du 9 juin 2024, un nouveau cycle institutionnel s'est ouvert : renouvellement du parlement européen pour la période 2024-2029, la reconduction d'Ursula von der Leyen en tant que Présidente de la Commission européenne, Kaja Kallas nommée au poste de Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, tandis que le nouveau Président du Conseil européen, António Costa, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre. Le Conseil européen du 27 juin 2024 a adopté son programme stratégique 2024-2029.

Les dirigeants européens y réaffirment leur attachement aux valeurs fondamentales de l'Union européenne : la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits humains. Ils entendent également poursuivre le soutien à l'Ukraine, renforcer la sécurité et la défense de l'Union européenne tout en préparant celle-ci à l'élargissement et en développant une approche globale des migrations.

Sur le plan économique, les dirigeants européens souhaitent renforcer la compétitivité à long terme de l'Union européenne, améliorer le soutien aux PME, répondre aux enjeux de nos secteurs industriels stratégiques, et en faire le premier continent neutre en carbone, afin d'améliorer le bien-être économique, social et environnemental de ses citoyens. L'Union européenne devra combler les écarts de croissance, de coûts de l'énergie, de productivité et d'innovation avec ses principaux concurrents tout en poursuivant la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, du Socle européen des droits sociaux et de la décennie numérique, promouvant un environnement propice et favorable à l'innovation des entreprises et de l'industrie, défendant la dimension sociale de l'Union européenne, développant les compétences des citoyens via la formation et l'éducation tout au long de leur vie, encourageant la mobilité des talents au sein de l'Union européenne et au-delà, en accroissant la participation au marché du travail et la promotion de l'emploi des jeunes, en renforçant la souveraineté alimentaire ainsi qu'en accentuant la cohésion économique, sociale et territoriale. Le programme de travail de la Commission européenne intègre désormais les recommandations du rapport d'Enrico Letta sur l'avenir du marché unique

et celles du rapport de Mario Draghi sur la compétitivité de l'Union, avec un accent sur la croissance durable, l'investissement stratégique et l'innovation, notamment par le biais de partenariats publics-privés qui permettront à l'économie européenne de se moderniser davantage.

Dans ce contexte, conformément aux déclarations de politique régionale et communautaire, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles plaident pour une politique de développement économique et industrielle européenne ambitieuse. Elles soutiennent les avancées du Plan industriel du Green Deal, la stratégie industrielle européenne et le nouveau Pacte pour l'industrie propre, tout en défendant un encadrement des aides d'État qui reste ciblé, prévisible, stable et proportionné. Une attention particulière est portée à l'équité entre les entreprises, notamment les PME, ainsi qu'à la concurrence loyale au sein du marché unique et à l'international.

Sur le plan climatique, la Wallonie continuera à s'inscrire résolument dans la perspective de mise en œuvre du Pacte vert européen. Dans ce cadre, Le Gouvernement s'inscrit pleinement dans l'objectif de neutralité carbone en 2050 et un objectif intermédiaire de -55% de gaz à effet de serre d'ici 2030. En collaboration avec l'Autorité fédérale et les autres entités belges, le Gouvernement se donnera les moyens de les atteindre.

Les Gouvernements insisteront également sur la nécessité d'adopter des cadres réglementaires européens clairs, cohérents et intelligents qui réduisent les charges administratives inutiles et renforcent la compétitivité des entreprises, dans la lignée des initiatives « omnibus » présentées par la Commission en 2025. Ces initiatives marquent une étape vers une simplification de certaines obligations du Pacte vert pour l'Europe.

En matière de recherche et d'innovation, les Gouvernements plaideront pour renforcer l'Espace européen de la recherche (EER), garantir un budget ambitieux et stable pour le prochain programme-cadre européen, tout en insistant sur le déploiement d'initiatives qui permettent une meilleure valorisation des résultats de la recherche.

Dans le cadre de l'enseignement supérieur, le renforcement de l'Espace européen de l'éducation (EEE) en synergies avec l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) (processus de Bologne) sera poursuivi. La recherche de synergies avec l'Union des compétences, en évitant les duplications d'outils, sera recherchée. Enfin, il sera également important de garantir - dans le Cadre Financier Pluriannuel de l'Union européenne - un budget ambitieux et stable pour le prochain programme Erasmus+ et actions qui soutiendront les projets dans les compétences portées par les Gouvernements.

Dans un contexte géopolitique marqué par des tensions accrues et des incertitudes quant à l'engagement transatlantique, la Commission européenne a renforcé son ambition en matière de défense. La publication de la première Stratégie européenne pour l'industrie de la défense (EDIS) en mars 2024 vise à consolider la base industrielle et technologique de défense européenne, en encourageant les États membres à investir davantage, mieux et ensemble dans des équipements européens. En mars 2025, la Commission européenne a lancé le plan Readiness 2030 (anciennement *ReArm Europe*), initiative phare destinée à renforcer les capacités de défense de l'Union européenne dans un contexte géopolitique marqué par l'agression russe contre l'Ukraine. Ce plan vise à mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros d'investissements publics et privés pour améliorer la préparation opérationnelle, l'interopérabilité, et la capacité de production de défense en Europe. Il s'appuie sur plusieurs leviers financiers, dont l'instrument

SAFE (*Strategic Technologies for Europe Platform*), et s'articule avec le Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP), doté de 1,5 milliard d'euros pour 2025-2027, et vise notamment à améliorer la coordination des achats, la résilience des chaînes d'approvisionnement et le soutien aux PME du secteur. Dans ce cadre, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent contribuer activement à ces efforts, et saisir ces multiples opportunités, en mobilisant leurs compétences et atouts académiques, industriels et technologiques, notamment dans les domaines de l'armement, de l'aéronautique, de la cybersécurité et de la recherche duale, afin de renforcer l'autonomie stratégique européenne et de soutenir les capacités de défense européennes.

Dans le cadre de l'agriculture, la Wallonie plaidera en faveur d'une nouvelle Politique agricole commune (PAC) aussi simple que possible, alignée sur les objectifs de souveraineté alimentaire et de durabilité. Il veillera notamment à ce que le volume des aides versées tienne compte des unités de travail. Par ailleurs, la Wallonie soutiendra toute initiative au niveau européen visant à stabiliser les prix en cas de forte volatilité des marchés agricoles.

### Renforcer la présence de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan européen

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles sont pleinement parties prenantes au processus de décision européen, conformément aux accords de coopération en matière de politique étrangère entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions. Toutefois, ces accords sont désormais obsolètes, tant en raison des réformes institutionnelles intervenues en Belgique ces vingt dernières années que de l'évolution des compétences et institutions de l'Union européenne. Les Gouvernements soutiendront leur révision afin d'améliorer le cadre d'intervention de la Belgique sur la scène européenne.

Dans un contexte où les décisions européennes ont un impact croissant sur les politiques publiques régionales et communautaires, il est essentiel de renforcer la présence et l'influence de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les instances de décision et de concertation européennes. Il s'agit de s'inscrire au plus tôt dans les cycles décisionnels de l'Union européenne, en identifiant rapidement les initiatives en préparation, afin de pouvoir y contribuer de manière active, cohérente et stratégique. Cela implique un renforcement des canaux de dialogue directs entre les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les services de la Commission européenne, notamment les directions générales concernées, et les Commissaires européens ainsi qu'une mobilisation accrue des différentes administrations régionales et communautaires, sous l'impulsion et avec l'appui de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne.

Avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union Européenne, nos entités doivent adopter un rôle actif dans les négociations politiques, tant avec les autres États membres qu'avec la Commission européenne, en étroite collaboration avec les représentants des autres délégations des entités belges. Il s'agit de défendre efficacement nos intérêts, de contribuer à la construction de compromis solides et de participer pleinement à l'élaboration des positions belges

Une telle approche vise à garantir que nos priorités, nos spécificités et nos expertises soient prises en compte dès la phase de conception des politiques et programmes européens.

## Renforcer le positionnement de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs dans le cadre des programmes européens

Le constat établi depuis de nombreuses années montre que les acteurs wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne tirent pas suffisamment profit des programmes financés par l'Union européenne. Il est donc crucial d'optimiser l'utilisation de l'ensemble des programmes de financement européens.

Pour cela, il convient de coordonner davantage les structures d'appui existantes et de les doter d'orientations préalables précises afin d'atteindre des retours concrets. La communication des opportunités identifiées vers les parties prenantes et l'accompagnement des bénéficiaires potentiels doivent être renforcés.

Créé pour faciliter la participation des opérateurs wallons aux programmes européens, *Walmeet* constitue un dispositif de WBI dédié à la dimension européenne. Afin d'accroître son efficacité et sa lisibilité, il convient aujourd'hui de recentrer ses missions autour de deux axes complémentaires : l'accompagnement stratégique des opérateurs wallons dans leur accès aux financements européens, d'une part, et la diffusion active, vers l'ensemble des acteurs concernés, des opportunités, appels à projets et programmes portés par l'Union européenne, d'autre part. Ce recentrage suppose une clarification du rôle des différentes structures existantes, afin d'éviter tout doublon ou confusion dans un paysage institutionnel déjà dense. *Walmeet* se positionne ainsi comme un service intégré de WBI, orienté vers les usagers, et pleinement articulé avec les dispositifs régionaux et communautaires déjà opérationnels.

En ce qui concerne en particulier le positionnement des acteurs de la recherche et de l'innovation de Wallonie-Bruxelles au sein des différents piliers du programme Horizon Europe, WBI et son réseau de Conseillers Scientifiques et Académiques poursuivront les activités de maillage réalisées en collaboration avec d'autres acteurs de Wallonie-Bruxelles impliqués (SPW EER, NCP Wallonie et NCP FRS-FNRS notamment). WBI travaillera également avec l'AWEX et Wallonie Entreprendre sur des actions de réseautage ciblées à travers le réseau EEN.

La participation des établissements d'enseignement supérieur moins internationalisés dans des projets européens sera encouragée, notamment par le biais des Alliances.

## Prendre toute la mesure de l'impact du prochain élargissement de l'Union européenne et s'y préparer

Depuis l'agression de la Russie contre l'Ukraine, la stabilité géopolitique européenne a été bouleversée. Comme l'indique le Conseil européen, « la nouvelle réalité géopolitique met en exergue l'importance de l'élargissement en tant qu'investissement géostratégique dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité ». L'Union européenne a engagé et fait progresser la réflexion sur l'intégration non seulement de l'Ukraine, de la Moldavie et potentiellement de la Géorgie, mais aussi des six pays des Balkans occidentaux. Leur intégration devra néanmoins être fondée sur le respect des critères de Copenhague et l'adoption progressive de l'acquis communautaire par chaque État candidat. En outre, nous attendons des pays candidats qu'ils s'alignent sur la politique étrangère commune (PESC) de l'Union européenne et qu'ils soutiennent ainsi les valeurs européennes.

Pour les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'élargissement de l'Union européenne doit être un levier de renforcement, et non un facteur d'affaiblissement. Elle

présuppose ainsi un processus de réforme interne de l'Union européenne, menée en parallèle, afin de garantir sa cohésion et sa capacité d'action. Cette préparation doit commencer immédiatement, afin de réformer les institutions et les processus décisionnels de l'Union européenne pour garantir la cohésion, le respect des valeurs fondamentales (démocratie, droits humains, État de droit), tout en ajustant les ressources et les dépenses du budget européen. En outre, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles resteront notamment vigilantes quant à l'impact de l'élargissement sur l'accès aux divers instruments de financements européens.

### Préparer la négociation du Cadre Financier Pluriannuel post 2027

Durant cette législature, l'Union européenne adoptera son prochain cadre financier pluriannuel pour l'après 2027 et les règlements relatifs à ses programmes de financement. La préparation de la position wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles vis-à-vis de cet enjeu constitue une priorité. À cette fin, les Ministres-Présidents ont constitué un groupe de travail permanent associant les cabinets, les administrations et la délégation générale auprès de l'Union européenne. Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par la volonté de rationalisation de fonds de la Commission, et l'émergence de nouvelles priorités telles que la défense, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles plaideront pour un budget européen équilibré, garantissant le maintien des programmes stratégiques et prioritaires pour elles. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent préserver leurs capacités à répondre aux enjeux de transition et de cohésion sociale, de compétitivité, de réindustrialisation ou encore d'innovation technologique.

Pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale est le principal instrument de l'Union européenne pour l'investissement à long terme pour la transformation et la réduction des disparités régionales. Les Gouvernements sont favorables à une approche liant les investissements soutenus par la politique de cohésion et les réformes à mettre en œuvre dans le cadre du Semestre européen tout en maintenant les principes clés que sont l'approche territoriale, la gestion partagée, la gouvernance à plusieurs niveaux et la simplification administrative. De même, maintenir une politique de cohésion avec un budget fort à la hauteur des divers défis qu'elle continue de relever dans toutes les régions d'Europe sera une priorité à porter par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la mesure où l'on souhaite à la fois mettre en place des projets axés sur l'atteinte d'objectifs concrets en tenant compte des spécificités liées à la nature des investissements et des publics cibles. Une attention particulière devrait être accordée à la cohésion territoriale ainsi qu'à une politique urbaine ambitieuse.

Nous plaiderons également pour une PAC forte, toujours basée sur 2 piliers complémentaires, doté d'un budget indépendant et renforcé en prix constant, qui garantisse un secteur agricole en bonne santé économique, renforce notre souveraineté alimentaire et permette d'atteindre de très hauts standards sanitaires et environnementaux et qui contribue au développement des zones rurales. Le Gouvernement wallon veillera, dans ce cadre, à défendre une enveloppe nationale belge à la hauteur des défis spécifiques rencontrés par les régions densément peuplées, confrontées à une forte pression sur le foncier. La Wallonie continuera également à soutenir, au niveau européen, les objectifs de la loi sur la restauration de la nature, en soulignant l'importance d'un appui financier adéquat pour permettre aux régions de répondre aux objectifs de restauration écologique.

Le cadre financier pluriannuel devra également servir de levier pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne par des politiques de recherche et d'innovation robustes et une politique industrielle ambitieuse en soutien aux technologies et chaînes de valeur stratégiques, tout en intégrant les objectifs en matière d'économie circulaire et de décarbonation industrielle.

Au niveau des défis numériques, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles considèrent comme essentiel que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) contienne des objectifs ambitieux et cohérents avec les enjeux liés aux transformations digitales de notre économie et de notre société, notamment en matière d'IA, de cybersécurité, de connectivité et de compétences numériques.

Enfin, les gouvernements seront attentifs à la mise en œuvre d'une stratégie européenne ambitieuse pour l'emploi, la formation et le développement des compétences afin d'atteindre un taux d'emploi de 80% en 2030. Les efforts devront se concentrer sur l'amélioration de l'adéquation entre les compétences et les besoins du marché du travail, en particulier dans les secteurs stratégiques, les innovations stratégiques, le soutien à l'entrepreneuriat et aux PME, l'intégration du numérique et de l'innovation dans l'enseignement et la formation, la lutte contre le chômage de longue durée, et l'apprentissage tout au long de la vie et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans ce cadre, le soutien des compétences, que ce soit dans le secteur de l'éducation, de la jeunesse, du sport ou de la culture, via, par exemple, des programmes européens tels qu'Erasmus+, le Corps européen de solidarité, ou Discover EU, doit avoir une place dans le futur cadre financier. Les programmes européens en faveur de la culture européenne doivent également être soutenus et défendre la liberté artistique, les droits culturels, l'inclusion, le soutien et de bonnes conditions de travail aux artistes émergents ou établis, la défense et la valorisation du patrimoine culturel (national ou européen), la diversité culturelle, ainsi que la liberté et l'indépendance des médias.

La Commission européenne pointe également l'attention qui sera portée par le prochain CFP sur la question de la défense. Dans le contexte international actuel, marqué par la résurgence des conflits de haute intensité sur le continent européen et le retour des logiques de puissance, il est désormais impératif pour l'Europe de prendre en main la responsabilité de sa propre défense et de renforcer ses capacités industrielles et technologiques dans ce secteur. La Wallonie, grâce à son expertise reconnue dans des niches technologiques de pointe et à l'augmentation de ses capacités de production, contribue activement à cette dynamique européenne. Cette spécialisation doit permettre à la région de participer à des programmes d'achats et d'innovations à l'échelle européenne, tout en soutenant l'autonomie stratégique et la sécurité d'approvisionnement du continent. La Wallonie soutient cette perspective de renforcement budgétaire, tout en répondant aux opportunités de financement qui renforcent notre spécialisation et notre base industrielle et technologique de défense.

Dans un contexte marqué par la décarbonisation, la connectivité, l'innovation, la défense, la cybersécurité et la résilience, et soulignant le rôle central du transport mis en avant par les rapports Draghi et Niniistö, il est nécessaire de maintenir un outil de financement dédié au secteur, à l'instar du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), pour soutenir la réalisation du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T). Nous insistons également sur la nécessité de garantir la continuité et la stabilité des programmes-cadres européens dont

l'impact et les résultats à long terme ont démontré leur importance, tels qu'Horizon Europe, Digital Europe, EU4HEALTH, LIFE, Interreg ou le RTE-T.

En termes de ressources, les Gouvernements défendront un niveau de contribution des États membres et un budget global ambitieux et réaliste, tout en tenant compte des contraintes budgétaires. Parallèlement, la Wallonie reste attentive à ce que toute réforme du système de financement européen ne vienne pas fragiliser les budgets régionaux ni déséquilibrer les mécanismes de solidarité interne. Les Gouvernements seront par ailleurs une force de proposition pour améliorer le modèle du PNRR (Plan National pour la Reprise et la Résilience) dans un souci de simplification administrative et de respect des compétences institutionnelles.

### Être un acteur volontariste dans l'élaboration de la politique commerciale commune

Sur le volet du libre-échange et des traités internationaux, les Gouvernements considèrent, dans le respect sous-jacent de l'exception culturelle, les accords commerciaux comme un outil important pour stimuler l'autonomie stratégique dans une économie ouverte et la compétitivité de la Wallonie, tout en facilitant la diversification des chaînes d'approvisionnement, en réduisant les dépendances stratégiques et en garantissant des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs économiques.

À cet effet, ils souhaitent poursuivre la négociation, la signature et la ratification des accords commerciaux équilibrés et justes permettant de baisser les barrières douanières et les obstacles non-tarifaires sans impact sur les secteurs les plus fragiles dans un contexte international mouvant et fragilisé. Nous entendons agir pour diversifier nos approvisionnements, protéger nos actifs technologiques stratégiques et favoriser des accords commerciaux bénéfiques, justes et durables. La Déclaration de politique régionale indique que : « La plus grande attention sera apportée à l'intégration des clauses-miroirs au sein des accords de libre-échange, particulièrement en lien avec le secteur agricole ». Dans ce cadre, nous attachons donc la plus haute importance à la réciprocité des normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales dans le commerce de biens et de produits afin que le niveau des standards européens soit préservé. Par ailleurs, le secteur agricole constitue un pilier stratégique pour la Wallonie. C'est pourquoi le Gouvernement wallon continuera de plaider pour une exception agricole, qui implique l'acceptation des échanges internationaux, tout en refusant les pratiques déloyales portant atteinte à notre souveraineté alimentaire, notamment l'importation de produits ne respectant pas nos standards sanitaires, phytosanitaires et environnementaux. Les produits agricoles et alimentaires de haute qualité continueront par ailleurs à être promus à l'international avec le soutien de notre agence à l'exportation.

Fidèles à leurs valeurs fondamentales, les Gouvernements maintiennent leur engagement à défendre l'exception culturelle protégeant nos industries culturelles et préservant la diversité des expressions culturelles à l'échelle mondiale.

La politique commerciale est une compétence exercée par l'Union européenne, en dialogue étroit avec les États membres et, dans le cas belge, avec leurs entités fédérées. En vertu de la Constitution belge, les matières qui concernent par la politique commerciale - telles que l'agriculture, l'environnement ou l'économie - relèvent en grande partie des compétences régionales. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles veilleront donc à être pleinement associés, non seulement à la coordination des positions belges, mais également, lorsque nécessaire, aux réunions d'experts, bilatérales et groupes de travail organisés par la Commission

européenne. Pour cela, les Gouvernements veilleront à renforcer la structuration et les liens entre la Délégation de la Wallonie auprès de l'Union européenne et les administrations concernées, afin d'assurer une défense efficace des intérêts offensifs et défensifs de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les Gouvernements entendent par ailleurs veiller aux intérêts économiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsque l'Union européenne décide de régimes de sanctions ou de contre-mesures économiques, en gardant comme ligne directrice que celles-ci doivent affecter davantage le pays visé que nos propres acteurs économiques. Une participation pleine et proactive sera assurée dans l'identification des secteurs sensibles à protéger dans ce cadre.

Enfin, le maintien de l'exception culturelle dans les accords commerciaux continuera à être soutenu alors que l'exclusion des services audiovisuels des accords conclus par l'Union européenne est mise sous tension dans certaines négociations. Il est également important d'intégrer la préservation de la dimension culturelle dans les échanges en particulier dans la perspective du déploiement de l'intelligence artificielle et de l'influence des GAFAM.

#### Assurer le bon suivi de la transposition des directives

Les Gouvernements accorderont une attention prioritaire à la transposition intégrale des directives européennes, dans les délais fixés. Un état des d'avancement des transpositions sera régulièrement communiqué par WBI aux Gouvernements.

#### 3.2. S'inscrire dans un multilatéralisme stratégique et cohérent avec nos priorités et nos valeurs

Face à un système multilatéral fragilisé par la polarisation géopolitique croissante et la remise en cause des institutions internationales, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirment leur attachement au multilatéralisme. Ce cadre demeure un levier essentiel pour défendre nos intérêts et nos valeurs, faire entendre nos priorités et contribuer à la réponse aux défis globaux.

Dans un souci d'optimisation de nos ressources humaines et budgétaires et guidé par la volonté de défendre de nos intérêts stratégiques et nos valeurs, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles font le choix d'un engagement ciblé, concentré sur un nombre limité d'organisations internationales offrant un véritable effet levier en termes d'influence, de visibilité et d'opportunités. Ce ciblage permettra une action plus lisible et plus efficace, en cohérence avec notre action bilatérale et notre position dans les enceintes fédérales et européennes.

#### Renforcer notre action en ciblant des organisations internationales prioritaires

A ce jour, la majeure partie de nos moyens consacré au secteur multilatéral sont dirigés vers l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses opérateurs spécialisés (TV5, AUF, AIMF, etc.). Conformément aux Déclarations de politique régionale et communautaire, cet engagement sera maintenu mais une attention particulière sera donnée à la lisibilité des actions, à leur accessibilité pour nos opérateurs et à la gouvernance de l'OIF. La faiblesse des récents Sommets de la Francophonie et la difficulté pour l'OIF à contribuer à la résolution des crises en son sein, appellent à une implication active dans les réformes, y compris pour trouver un équilibre acceptable entre dépenses de fonctionnement et moyens alloués à la coopération. La priorité sera de mobiliser nos opérateurs au travers des subventions octroyées à l'ensemble des structures de la Francophonie.

Au-delà de l'OIF, nos contributions multilatérales directes seront concentrées sur un nombre limité d'organisations, sélectionnées selon des critères clairs : impact stratégique, cohérence et lien avec nos compétences et nos priorités stratégiques, visibilité et plus-value pour nos opérateurs et opportunités concrètes de collaborations. WBI sera chargé de dresser un état des lieux et d'évaluer les collaborations existantes afin de proposer une sélection restreinte d'organisations prioritaires. Ce soutien ciblé à des actions et programmes d'organisations internationales, permettra d'orienter nos efforts vers des initiatives alignées sur nos priorités avec une attention particulière aux actions valorisant les expertises wallonnes et francophones. Ces engagements devront être pleinement alignées avec nos actions bilatérales et sectorielles, afin de favoriser les synergies et complémentarités entre les deux niveaux d'actions.

### [Une participation active dans les organismes de coopération multilatérale de compétences mixtes en cohérence avec nos priorités stratégiques et renforcer la coordination de notre action.](#)

Dans le cadre des compétences partagées, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles poursuivront leur engagement en vue de la définition de la position belge dans les organisations internationales, tel que le Conseil de l'Europe, l'OCDE, les organisations spécialisées de l'ONU, dont l'UNESCO, l'OMS, la FAO, l'UNFF, l'UNEP, l'UNEA, l'OIT, le CERN ou encore de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). L'objectif est de veiller à ce que nos priorités soient prises en compte dans les positions belges, notamment via nos délégations et notre participation aux dispositifs de coordination multilatérale au niveau fédéral (réunions COORMULTI). Cela inclut également notre participation active au sein des grandes enceintes thématiques internationales, tels que les Conférences des Parties de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), et la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), les travaux de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), , le suivi de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et les négociations relatives à la préparation des futurs ODD post 2030, notamment pour y défendre un objectif spécifiquement dédié à la culture. Notre participation à ces organisations internationales nous donne accès à des analyses et recommandations politiques basées sur des données économiques et environnementales, utiles au renforcement de notre prospérité et de notre capacité d'adaptation et de résilience via la mise en œuvre des politiques publiques efficaces.

Pour garantir une action cohérente à l'échelle régionale et communautaire, WBI assurera la coordination de la participation wallonne et francophone. A cette fin, WBI mettra en place et actualisera régulièrement un cadastre des participations des agents issus des administrations sectorielles aux diverses instances internationales, comités, groupes de travail, groupes d'experts, etc. Ce cadastre constituera un outil essentiel pour mieux piloter et orienter notre action à l'international, y compris en lien avec notre action menée au niveau bilatéral et thématique. Chaque participation à une réunion devra faire l'objet d'un rapport, qui devra le cas échéant, être transmis aux Ministres-Présidents et aux Ministres de tutelle, ainsi qu'à WBI et aux Délégations générales Wallonie-Bruxelles concernées.

Il conviendra également de saisir les opportunités renforçant la visibilité de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ces instances, à l'instar de notre implication dans le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO où nous siégeons jusqu'en 2025, de notre candidature au Comité sur la diversité des expressions culturelles pour la période 2025-2029 ou encore de notre

partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans le cadre des sommets mondiaux de la Société de l'information à Genève.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles entendent également maintenir leur contribution au financement climatique internationale. En concertation avec les autres entités belges, nous veillerons au respect de nos engagements internationaux en la matière.

Enfin, le programme de stages internationaux, qui permet à des jeunes diplômés ou à des étudiants en fin de cursus de bénéficier d'une bourse pour réaliser un stage dans une organisation internationale, sera poursuivi.

### 3.3. Positionnement stratégique sur certaines zones géographiques

Le renforcement des relations avec les régions et pays limitrophes constituera une priorité stratégique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans sa politique internationale. En effet, la proximité géographique et les liens historiques avec les régions et pays voisins permettent des collaborations ambitieuses, dans de nombreux secteurs tels que l'économie, la R&I, l'emploi et la formation, la culture et les ICC, les échanges académiques et scientifiques, la santé, les affaires sociales, et la mobilité.

La coopération territoriale européenne (CTE) continuera d'être l'outil de rapprochement majeur avec les régions et pays voisins. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles continueront leur engagement actif au sein des programmes Interreg afin de collaborer à leur gouvernance et à développer des projets conjoints à l'échelle transfrontalière, transnationale ou européenne.

Le rôle de WBI en tant qu'unique point d'ancrage et d'ensemblier de la CTE en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles sera renforcé. Ceci se traduira, entre autres, par une participation accrue dans les structures, réseaux ou initiatives internationales et européennes en la matière (GECT, FCBS, INTERACT, MOT, etc.)

Par ailleurs, le Secrétariat conjoint du programme France-Wallonie-Vlaanderen ainsi que les équipes techniques wallonnes des programmes transfrontaliers Interreg (France-Wallonie-Vlaanderen, Grande Région et Meuse-Rhin) feront l'objet d'une évaluation en lien avec les missions qui leur sont assignées et les ressources qui leur sont associées, en visant une mutualisation des moyens et une rationalisation des structures de gestion de la CTE en fonction de l'évolution de la réglementation et des systèmes de gestion et de contrôle mis en place.

En synergie avec la coopération territoriale européenne, les programmes de travail bilatéraux auront comme objectif de compléter et d'amplifier nos actions avec les pays limitrophes.

La France et ses régions continueront de mobiliser une majorité de nos actions dans le cercle des pays et régions limitrophes sur base de plusieurs accords existants, notamment en matière de culture et de co-production cinématographique, certains devant être renouvelés. Les coopérations avec les régions des Hauts-de-France et Grand-Est voire avec d'autres régions françaises, après identification de thématiques prioritaires conjointes, seront renforcées.

L'intensification des relations et partenariats avec l'Allemagne et certains Länder constituera une priorité géographique des Gouvernements. L'ambition est ici, en concertation avec la Communauté germanophone, de renforcer la délégation générale à Berlin, travaillant en synergie avec le Conseiller scientifique et académique basé à Munich, afin de consolider les coopérations existantes notamment en matière économique, de R&I, de culture et d'enseignement supérieur

mais également de développer de nouveaux partenariats structurant avec ce pays et les Länder, en particulier avec la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Bavière.

Avec le Grand-Duché du Luxembourg, les collaborations seront intensifiées au niveau institutionnel et dans des thématiques spécifiques comme la culture, la collaboration scientifique et académique ou la mobilité. Le comité de pilotage entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Grand-Duché du Luxembourg définira et évaluera des collaborations communes et les opportunités d'actions nouvelles.

A la suite de la fermeture sous la dernière législature de la délégation à La Haye, les relations bilatérales avec les Pays-Bas seront évaluées et redéfinies afin de baliser un programme de dialogue, d'échanges et d'activités. Il visera à renforcer les effets, au-delà des territoires transfrontaliers dans des domaines tels que l'enseignement, le spatial, la R&I, notamment dans le secteur numérique, l'environnement, le tourisme, la culture, l'agriculture, l'aménagement du territoire et la mobilité.

Le Benelux, organisme réunissant la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, favorise la coopération renforcée dans des domaines tels que l'économie, la mobilité, l'environnement ou encore la facilitation de la reconnaissance des diplômes. Il coordonne également des initiatives de politique agricole, mettant entre autres l'accent sur la durabilité, la résilience et le bien-être animal. Le Benelux, en associant les trois Etats membres, peut également renforcer leur poids dans les négociations européennes. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles continueront ainsi à se mobiliser au sein du Benelux pour défendre les intérêts wallons, en facilitant la coopération régionale et l'influence sur les politiques européennes.

Deux dossiers, à savoir les négociations autour du Télescope Einstein et la Présidence de la Grande Région par le versant wallon (2025-26), feront l'objet d'une attention accrue. Le Télescope Einstein servira de fil rouge à plusieurs actions menées au niveau de la R&I dans plusieurs pays susceptibles d'influencer la décision attendue en 2026 et constituera un thème récurrent au niveau des contacts politiques avec nos voisins. En tant que point de contact pour les actions internationales, WBI mobilisera son réseau international pour des actions ciblées. La présidence de la Grande Région, qui fait l'objet d'un programme de travail spécifique, servira d'opportunité au renforcement des contacts bilatéraux avec les régions partenaires.

#### *a) Pays européens non limitrophes*

Les relations avec les pays d'Europe occidentale et du Sud seront également réévaluées, en particulier l'Espagne, l'Italie, la Suisse et la Grande-Bretagne. L'évaluation des besoins et opportunités, menée en collaboration avec nos délégations générales, permettra de redéfinir et adapter nos outils de coopération bilatérale avec ces pays.

#### *b) Europe centrale et de l'Est*

Compte tenu du contexte international actuel, marqué par le conflit en Ukraine et l'élargissement de l'Union européenne à venir, il sera essentiel de procéder à une évaluation de nos partenariats avec les pays d'Europe de l'Est et des Balkans.

Une attention particulière sera portée sur la Pologne, dont la croissance économique et les ambitions en matière de Recherche et Innovation en font un acteur stratégique. Dans le contexte de l'évolution de la situation politique interne, l'opportunité de notre présence diplomatique à

Varsovie sera étudiée, permettant d'examiner le potentiel de coopération avec la Pologne, l'Ukraine et les Pays baltes, qui reste à ce jour sous-exploité.

En outre, les Gouvernements réaffirment leur position résolument engagée en faveur de l'Ukraine, combinant soutien militaire, humanitaire et politique, tout en affirmant des principes clairs sur la souveraineté ukrainienne et la sécurité européenne.

### *c) Coopération avec l'Afrique subsaharienne et le Maghreb*

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, forte d'un engagement historique avec plusieurs pays du continent africain, entendent maintenir une coopération stratégique forte avec l'Afrique. Dans un contexte géopolitique instable, il s'agit d'un partenaire clé pour relever les défis mondiaux tel que la croissance économique et démographique, la crise climatique, la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, les défis liés aux migrations, la paix et la sécurité internationale ainsi que les questions de santé et d'éducation. Cela souligne l'importance pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'engager activement dans des partenariats renouvelés, visant à répondre de manière collective aux défis communs, tout en favorisant un développement mutuellement bénéfique. Nous souhaitons dépasser la simple relation donateur-bénéficiaire pour construire des partenariats fondés sur des principes de réciprocité et de coopération durable à long terme.

L'Afrique subsaharienne demeure une priorité en raison des défis structurels auxquels elle est confrontée, notamment la pauvreté, les inégalités, et les défis de gouvernance. Dans une logique de partenariats plus équilibrés et durables, fondés sur des intérêts partagés, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles concentreront leurs actions sur des secteurs où elles possèdent une expertise reconnue. L'objectif est de renforcer les compétences locales, stimuler l'innovation, et améliorer l'employabilité, particulièrement des jeunes et des femmes. Ces interventions permettront de renforcer le tissu socio-économique local et à créer un environnement propice à l'investissement, et à la création de nouvelles opportunités pour les entreprises africaines et wallonnes. Les échanges culturels, la mobilité académique et professionnelle ainsi que le rôle des diasporas constitueront également des leviers importants pour renforcer notre coopération et le partage d'expertise.

Dans le même temps, les pays du Maghreb, bien que confrontés à certains défis communs avec l'Afrique subsaharienne, ont des caractéristiques propres, notamment un niveau de développement plus élevé, ce qui les classe parmi les pays à revenu intermédiaire. Ce contexte différent ouvre la voie à une coopération fondée davantage sur la réciprocité, l'innovation et les opportunités économiques mutuelles. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent ainsi renforcer les partenariats dans des secteurs porteurs tels que les énergies renouvelables, l'économie verte, la santé, l'agro-industrie, le numérique, les industries culturelles et créatives, ou encore la mobilité académique et scientifique. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent ainsi adapter leurs modalités d'actions pour mieux correspondre aux attentes et besoins des pays de la région. L'objectif est de construire des alliances stratégiques à forte valeur ajoutée, favorisant la co-innovation, les investissements croisés et les échanges de talents.

Ainsi, la coopération avec l'Afrique subsaharienne et le Maghreb, bien qu'ayant des enjeux communs, nécessitera des approches différenciées, basées sur les spécificités économiques et sociales de chaque région.

Une réévaluation des pays partenaires prioritaires sera également réalisée afin d'objectiver les partenariats sur la base de critères clairs, tenant compte des enjeux actuels, du potentiel d'impact de nos interventions et de la plus-value pour nos opérateurs. Dans les pays partenaires identifiés, et suivant les contextes, WBI mobilisera les instruments les plus pertinents : coopération directe (via les Commissions mixtes permanentes), coopération indirecte (via les appels à projets avec la société civile et le secteur privé), et coopération multilatérale (dans le cadre de la Francophonie, de l'Union européenne ou d'organisations internationales prioritaires). Ces outils seront simplifiés et flexibilisés afin d'améliorer la lisibilité, la cohérence et l'impact de nos interventions, et de mieux cibler les opérateurs en fonction de leur expertise et de leur capacité à contribuer aux objectifs partagés.

#### *d) Proche-Orient et Pays du Golfe*

Au-delà du continent africain, d'autres partenariats revêtent également une dimension stratégique pour la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est notamment le cas de la Palestine, qui reste un partenaire important. Dans un contexte géopolitique instable au Proche-Orient, notre coopération continuera à accompagner la société civile palestinienne. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles continueront également à participer activement aux mécanismes de concertation fédéraux afin de contribuer à l'élaboration d'une position belge cohérente sur le conflit israélo-palestinien. A cet effet, elles soutiendront les efforts de la Belgique en faveur d'une solution à deux États et d'un règlement pacifique et durable du conflit, dans le respect du droit international. Notre coopération se concentrera sur des projets visant à renforcer les capacités locales, promouvoir les droits humains, et favoriser la réconciliation. Nous continuerons également à soutenir des initiatives en matière d'éducation, de santé et de développement économique, en particulier pour les jeunes et les femmes palestiniens.

Par ailleurs, dans un contexte géopolitique en constante évolution et marqué par la présence croissante d'acteurs européens dans la région du Golfe, une réflexion sera menée sur notre positionnement vis-à-vis de ces pays, qui sont devenus des acteurs incontournables sur le plan international. Leur rôle dans les secteurs stratégiques tel que l'énergie, les infrastructures ou les technologies offre de nombreuses opportunités de coopération. Cette analyse visera à identifier des domaines dans lesquels nous pourrions développer des partenariats durables et équilibrés, en phase avec nos priorités et nos valeurs.

#### *e) Amériques du Nord et du Sud*

Les coopérations bilatérales se poursuivront en Amérique du Nord, en Amérique latine, sur base de nos représentations diplomatiques et sectorielles à l'étranger dont les implantations seront évaluées.

En Amérique du Nord, la priorité restera concentrée au Canada sur le Québec. Toutefois, dans le cadre de la déclaration signée entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Ontario, l'identification de premiers ciblage dans différents secteurs (économie, R&I, coopération académique et entre établissements d'Enseignement supérieur) permettront de renforcer la coopération avec cette province canadienne et de viser un élargissement de ce partenariat aux compétences de la Wallonie. Aux États-Unis, l'appui via le réseau des Conseillers scientifiques et académiques et l'AWEX restera privilégié.

Les coopérations en Amérique latine s'articulent actuellement via les programmes de travail liés aux Commissions mixtes permanentes (Chili) ou des programmes sectoriels bilatéraux (Brésil),

d'évènements internationaux ou encore des visites d'État, missions princières et missions 360°. Le contexte en Amérique latine fera l'objet d'une évaluation afin de confirmer le positionnement et les outils les plus adéquats par rapport à ce continent.

#### f) *Asie*

Conscients de l'importance croissante de l'Asie dans les équilibres mondiaux, les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent engager une réflexion structurée en vue de définir une stratégie dédiée à cette région. L'Asie s'affirme en effet comme l'un des principaux pôles de croissance économique et d'innovation technologique pour les années à venir. Ce dynamisme offre des perspectives de partenariats renforcés, notamment dans les domaines de la coopération académique et de la recherche. Dans ce contexte, il s'agit d'identifier les priorités géographiques et thématiques les plus porteuses, en tenant compte à la fois des intérêts de nos opérateurs et des complémentarités existantes avec les politiques européennes.

### 3.4. Nos outils de coopération internationale

Les coopérations sont des leviers essentiels pour renforcer les relations internationales de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette optique, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent concentrer leurs efforts sur des priorités stratégiques et diplomatiques, alignées avec les ambitions régionales et les attentes de leurs partenaires internationaux. Comme stipulé dans la DPR et la DPC, *« les Gouvernements veilleront à réduire et prioriser le nombre de pays partenaires au niveau bilatéral et de la coopération au développement en cohérence avec la présence de nos réseaux à l'étranger qui constituent la colonne vertébrale de nos relations internationales et où se concentreront les moyens, y compris sur base sectorielle. Dans ces pays, les moyens seront concentrés sur un nombre limité de programmes et de projets prioritaires »*.

Ainsi, il est essentiel de focaliser l'action sur un nombre restreint de pays et de secteurs, en privilégiant des partenariats stratégiques, équilibrés et mutuellement bénéfiques, où nos secteurs d'excellence peuvent avoir un impact concret. Ces partenariats devront à la fois répondre aux priorités stratégiques, économiques, culturelles, académiques et diplomatiques de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux besoins locaux des pays partenaires. L'objectif est d'optimiser l'efficacité de nos actions en concentrant nos efforts sur des régions et des pays où nous avons une réelle plus-value, tout en assurant une cohérence avec notre engagement au niveau multilatéral.

Dans cette perspective, WBI procédera à une évaluation approfondie des coopérations bilatérales existantes et à une analyse de nouvelles coopérations potentielles, sur base d'une matrice de critères tels que la pertinence des partenariats vis-à-vis des priorités de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'alignement des besoins des pays avec nos secteurs d'expertise, les liens historiques de coopérations, les enjeux économiques du partenariat, l'importance géopolitique des pays partenaires et des synergies possibles avec d'autres acteurs internationaux. Enfin, la stabilité et l'engagement des pays partenaires seront des critères déterminants pour garantir la faisabilité et l'efficacité des projets.

Les Gouvernements entameront également une réflexion sur les outils de coopération bilatérale directe, afin de les faire évoluer. Actuellement, ces outils se basent sur un trop grand nombre d'objectifs et sont mis en œuvre par un trop grand nombre d'opérateurs, ce qui nuit à leur

efficacité. L'objectif est de les recentrer autour d'un nombre limité d'axes stratégiques, mieux alignés avec les priorités de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour chaque pays partenaire identifié, la coordination entre les approches géographique et sectorielle sera renforcée. Les moyens seront concentrés sur des axes stratégiques en fonction des secteurs et niches d'expertises de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur un nombre ciblé de programmes et de projets dans des domaines clés tels que le climat et l'environnement, la santé, l'inclusion sociale et économique, l'éducation et la culture. Par ailleurs, des stratégies de retrait ou de suspension seront élaborées. Dans ce cadre, le rôle de l'APEFE en tant qu'agence régionale et communautaire en charge de la mise en œuvre de notre coopération internationale sera renforcé. Ce partenariat de longue date sera consolidé au travers d'une convention définissant les modalités de collaboration avec WBI en matière de mise en œuvre des projets et de représentation à l'étranger, de bonnes pratiques et de méthodologies partagées.

En parallèle, une réforme des appels à projets portés par WBI dans le cadre de la coopération indirecte sera également engagée. Chaque année, ces dispositifs mobilisent des montants significatifs au service de l'action internationale de nos entités. Pourtant, plusieurs constats plaident aujourd'hui en faveur d'une remise à plat, tant opérationnelle que stratégique. Les appels à projets « Partenariats pour le développement durable » (PPDD) et « Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire » (ECMODD), qui constituent les principaux instruments de soutien à la coopération internationale indirecte, peinent à répondre pleinement aux objectifs de priorisation, de concentration, de lisibilité, de prévisibilité et d'impact assignés par les Déclarations de politique régionale et communautaire. Ces constats sont également relayés par les opérateurs eux-mêmes, qui pointent un besoin de simplification, de clarté dans les règles du jeu, et de reconnaissance des partenariats de long terme. Cette réforme visera donc à répondre aux priorités transversales des Gouvernements : simplification administrative sur le modèle du fédéral, adéquation des moyens aux priorités, meilleure prévisibilité pour les opérateurs, et amélioration de l'évaluation des résultats.

Les synergies avec l'AWEX seront intensifiées, en amont des plans d'actions annuels et de l'élaboration des stratégies-pays, conformément aux dispositions de la Convention WBI-AWEX. Pour chaque pays, une stratégie d'intervention sera définie en collaboration avec l'APEFE et l'AWEX, l'ARES et les autres partenaires concernés.

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles veilleront à travailler avec des partenaires fiables pour mener des collaborations avec une réelle plus-value et bénéfiques à la fois pour ces pays mais aussi pour nos opérateurs.

Les délégations générales ainsi que les bureaux APEFE dans les pays partenaires seront rationalisés dans leur fonctionnement et invités à travailler davantage en réseau, afin de maximiser leurs actions respectives. Des collaborations seront recherchées entre les acteurs locaux et internationaux via les délégations de l'Union européenne et des agences de l'ONU.

### 3.5. Nos réseaux : représentation internationale de nos entités

Pouvoir s'appuyer sur des réseaux performants et judicieusement implantés est une condition d'effectivité et de succès de toute politique internationale. Les réseaux à l'étranger sont des composantes essentielles de la « valeur ajoutée » de notre politique internationale, des relais, des sources d'analyse de première main.

Nous confortons les délégués généraux dans leur mission de représentation globale et généraliste dans l'ensemble des compétences communautaires et régionales, y compris, conformément au statut, la mise en synergie et l'échange d'informations au niveau local entre les différents réseaux Wallonie-Bruxelles présents à l'étranger, ainsi qu'avec l'AWEX et l'APEFE. Les lettres de mission des délégués généraux seront établies et, si nécessaire, révisées en fonction des objectifs prioritaires de la présente note de politique internationale.

Conformément aux Déclarations de politique régionale et communautaire qui entendent renforcer « une diplomatie scientifique et académique ainsi qu'une diplomatie culturelle et patrimoniale et sportive », nous veillerons à structurer et coordonner davantage ces fonctions spécialisées en adéquation étroite avec les besoins des opérateurs prioritaires. Nous serons particulièrement attentifs aux interactions indispensables entre nos délégations et les réseaux de la diplomatie économique et de la diplomatie scientifique, qui sont jugées indissociables. Nos représentants à l'étranger animeront des réseaux d'expatriés et d'alumni, et s'appuieront sur eux.

Le réseau Wallonie-Bruxelles actuel continuera d'être réformé et optimisé afin d'atteindre une meilleure visibilité et rayonnement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce en tenant compte des principes d'efficience et de sobriété budgétaire. En vue du prochain mouvement diplomatique, des critères objectifs seront élaborés pour proposer aux Gouvernements les priorités en termes d'implantations de postes généralistes et spécialisés. Les Gouvernements auront comme objectif une cohérence et une lisibilité améliorées de nos réseaux à l'étranger aux niveaux intra-francophone et belge pour renforcer l'impact et l'efficacité nos actions internationales et en garantissant davantage d'adéquation entre les priorités politiques, la configuration du réseau diplomatique et les moyens qui y sont consacrés.

En outre, les Gouvernements viseront une coopération intra-belge renforcée. L'État fédéral et les entités fédérées ont des intérêts partiellement distincts mais ils partagent une responsabilité commune envers les enjeux mondiaux. Leur collaboration doit se poursuivre. Les Gouvernements plaideront pour un échange plus fluide d'informations entre les SPF Affaires étrangères et WBI, pour des échanges structurés sur les principaux défis géopolitiques, ainsi que pour une approche coordonnée des thématiques transversales impliquant les compétences des entités fédérées. Le caractère partenarial de nos actions à l'étranger est gage de qualité et mérite d'être mis en évidence en assurant la visibilité des entités qui y concourent.

Sur le plan de notre réseau de représentation, il importe d'assurer plus de cohérence et de lisibilité pour nos partenaires étrangers au travers d'une meilleure articulation avec les autres entités fédérées et l'Etat fédéral.

Enfin, conformément à la Déclaration de politique communautaire, nous évaluerons la manière dont les Centres Wallonie-Bruxelles de Paris répond aux besoins des opérateurs et aux priorités stratégiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, toutes disciplines culturelles confondues. Le Centre WB de Kinshasa est un formidable outil de coopération dans le domaine culturel et encouragera les partenariats entre artistes de la FWB et de la RDC dans une logique de coopération et de solidarité, en lien également avec la formalisation de l'économie informelle pour permettre le déploiement de la sécurité sociale au bénéfice des artistes congolais.

Quant au Centre Wallonie-Bruxelles de Paris, il se focalisera sur l'accès des artistes de Wallonie et de Bruxelles au marché parisien et français, et non sur une programmation autonome. Il pourra aussi contribuer à la valorisation du patrimoine de Wallonie et de Bruxelles.

Le rôle du Théâtre des Doms sera évalué.

# Construire les outils d'une action internationale efficace

## 4.1. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une seule voix à l'international

Cette note de politique internationale commune témoigne de la volonté de nos deux Gouvernements de travailler étroitement de concert, comme c'est le cas au quotidien depuis le début de la législature.

Au niveau administratif, les DPC et DPR identifient Wallonie-Bruxelles International (WBI) dans son rôle de coordinateur de la politique internationale de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais demandent de « renforcer les synergies et de clarifier l'articulation » avec les différents acteurs qui interviennent en matière internationale. WBI travaillera à davantage de synergies entre les actions menées à l'international par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles et celles des autres entités fédérées, au niveau fédéral et européen. Ceci implique davantage de concertation, de coordination des actions, un meilleur partage de l'information mais également de s'appuyer sur l'expertise de nos acteurs impliqués dans les relations internationales à tous les niveaux (MFWB, SPW, WBI, réseaux à l'étranger, VISITWallonia etc.),

Nous limiterons toute forme de redondance non seulement entre nos acteurs publics à vocation internationale (WBI, l'AWEX et leurs réseaux, Wallonie Entreprendre International, ...), mais aussi avec les services fonctionnels des administrations qui sont en charge du contenu des politiques et qui se trouvent au plus près des opérateurs.

Les opérateurs - qu'ils soient économiques, académiques, culturels, ... - attendent des informations de première main et directement utiles. Ils attendent aussi des éléments de "benchmarking" et un renforcement de la veille sur les possibilités de financements, tant au niveau européen qu'international. Pour ce faire WBI renforcera son rôle de coordination, d'analyse et de prévision. Il s'agira de travailler en réseau avec les ressources existantes dans les différents départements concernés : SPW, MFWB, AWEX, Wallonie-Entreprendre, VISITWallonia etc. L'objectif sera d'analyser les évolutions internationales pour mieux les anticiper et aider nos opérateurs à s'y préparer. Les différents réseaux à l'étranger seront naturellement partie prenante de cette coordination. Ils ont un rôle majeur à jouer pour l'alimenter.

Dans les actions que nous organisons à l'étranger et par la formation permanente de nos réseaux de représentants à l'étranger, nous systématiserons chaque fois que possible les passerelles entre soutien économique, académique, touristique et culturel.

Afin de clarifier les rôles et mission des différents acteurs, un protocole d'accord régira l'organisation des tâches entre WBI et les administrations sectorielles, tout en tenant compte des accords déjà en vigueur.

## 4.2. Lisibilité et synergies au sein du système fédéral belge

Comme souligné dans la NPI à plusieurs reprises, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont pleinement engagés dans une démarche visant à renforcer les synergies entre nos entités au sein de la Belgique.

La structure institutionnelle belge implique une certaine complexité qui peut rendre nos actions moins agiles. Une approche caractérisée par davantage de synergies et de coordination, dans le respect mutuel des compétences des différentes entités, permet non seulement d'augmenter l'impact et la crédibilité de nos actions internationales, mais aussi d'optimiser les ressources disponibles en vue d'une plus grande efficacité.

Le partage d'informations entre les différents niveaux de pouvoir et le développement de stratégies concertées, voire conjointes, sur les grandes priorités internationales sera au cœur de ce processus. Dans un contexte géopolitique de plus en plus transactionnel, les défis actuels requièrent en effet des stratégies globales et coordonnées, qui seront d'autant plus efficaces qu'elles mettront en avant la diversité et la richesse de l'approche belge.

Cette recherche de synergies doit également transparaître au sein de l'implantation de nos représentations diplomatiques, dans une recherche de complémentarité des réseaux fédéraux et fédérés, de leurs compétences et expertises.

Dans cette optique, une attention particulière sera portée à la mise en place d'un espace d'échange formel entre les institutions belges.

En outre, dans le cadre de la gestion de crises, il est impératif que les régions et les communautés soient intégrées de manière systématique dans les flux de communication. Cette approche renforcera non seulement la cohérence de la réponse belge, mais assurera aussi une meilleure coordination entre les parties prenantes.

Enfin, au regard des bousclements de l'ordre mondial face à des blocs autoritaires qui n'hésitent pas à déstabiliser les démocraties, il convient d'avoir une approche lucide et ferme concernant la lutte contre les tentatives d'ingérences d'autres États. Concrètement, il conviendra que WBI et l'AWEX puissent jouer un rôle actif sur le plan intra-belge en matière de partage d'informations lorsqu'il est question de zones et pays sensibles. La vigilance en matière d'ingérence d'autres États et de sécurité des connaissances continuera d'être renforcée dans le cadre des compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Sûreté de l'État. Ce travail est nécessaire pour renforcer la sécurité, protéger les intérêts et garantir le bon fonctionnement de l'administration. Outre ce volet institutionnel, le secteur non gouvernemental — comprenant les entreprises, les milieux académiques, les organisations de la société civile, et autres acteurs de la sphère privée — doit être associé afin de favoriser des synergies efficaces et cohérentes. Dans la continuité de la méthodologie employée pour la rédaction du présent document, leur expertise sera valorisée à tous les niveaux, en veillant à ce qu'ils soient partie prenante de la réflexion et de l'action, pour maximiser l'impact de notre approche collective.

#### 4.3. La simplification administrative au service des usagers

La simplification administrative est une demande unanime des « parties prenantes » consultées dans le cadre de la préparation de la présente note et rejoint la détermination de nos Gouvernements en cette matière.

WBI participera au travail de réduction drastique de la charge administrative des usagers afin notamment de diminuer les délais de traitement.

L'accès aux financements doit se voir simplifier. WBI proposera aux Gouvernements les modifications de textes législatifs nécessaires ainsi que les décrets et arrêtés nécessaires visant

à encadrer les aides de WBI aux opérateurs par des bases décrétales et des arrêtés d'exécution, dans un esprit de transparence et de bonne gouvernance.

Les mêmes lignes directrices seront également portées au niveau européen lorsqu'il s'agira de négocier de nouvelles opportunités de financement

Il y a lieu de s'assurer que les « guichets uniques » répondent adéquatement aux objectifs de lisibilité, d'accessibilité et de clarté de l'offre de soutien pour les bénéficiaires. Nous entendons mettre fin à toute redondance en matière de commissions consultatives ou de sélection et privilégier l'adoption de critères objectifs pour l'attribution des subsides. En matière d'aide à l'internationalisation de WBI, les « petites subventions » doivent faire l'objet d'une évaluation coût/bénéfice, tant pour les bénéficiaires que pour l'administration et l'adoption d'un seuil. Chaque fois que possible, il y a lieu de privilégier des programmes d'aides pluriannuelles, moins lourdes en termes de démarches administratives, focalisées sur des objectifs sur deux ou trois années plutôt que sur des interventions ponctuelles. Les programmes et les projets seront définis et gérés en concordance avec les priorités sectorielles pour mieux répondre aux besoins des opérateurs.

Au titre de la transparence, d'ici la fin de la législature, WBI publiera sur son site internet un cadastre des subventions et des bourses après chaque année écoulée.

Enfin, WBI poursuivra sa numérisation, source de simplification et d'efficience, tout en veillant à la cybersécurité, l'allocation efficace des ressources ainsi qu'à la stabilité et l'interopérabilité des outils digitaux mis en place.

#### 4.4. Une culture de l'évaluation au cœur de la politique internationale

Comme mentionné dans les déclarations de politique régionale et communautaire, les Gouvernements entendent mettre en place une véritable stratégie d'évaluation des politiques publiques de leur administration. Dans le cadre du futur contrat d'administration de WBI, les objectifs stratégiques seront accompagnés d'indicateurs de résultat établis pour monitorer l'atteinte, objectivée, des objectifs de cette note de politique internationale. Les bénéficiaires des politiques publiques seront associés à leur évaluation, tout en veillant à l'objectivation des évaluations.

La politique d'évaluation des agents sera également renforcée pour permettre d'atteindre les objectifs fixés tout en mettant l'accent sur la formation. En effet, suite au besoin de compétences en évolution et aux différents défis liés à sa professionnalisation et l'évolution des métiers, la formation prend une place importante dans la carrière du personnel.

Enfin, une approche analytique sera renforcée concernant la gestion budgétaire afin de mieux évaluer et monitorer le lien entre d'une part les priorités politiques et stratégiques et d'autre part les moyens budgétaires alloués à WBI et en bonne collaboration avec l'Inspection des finances, cette même pratique évaluative sera appliquée aux modalités de contrôle interne, dans le respect des prescrits du décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes et du décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française, dits décrets WBFIN.

#### 4.5. Une administration orientée usagers et à l'organisation interne optimisée

Sur base d'une analyse de l'évolution du contexte international et des priorités politiques, WBI verra son organisation interne optimisée au travers de la révision de son cadre organique, datant de 2008. Ce cadre sera harmonisé avec un organigramme davantage en phase avec ses missions permettant de poursuivre le décroisement de WBI et traduisant mieux l'articulation entre les dimensions géographiques, sectorielles et multilatérales.

Tenant compte des spécificités du métier des relations internationales et parallèlement aux travaux de réforme du statut de la fonction publique, l'arrimage du statut des agents de WBI au Code de la fonction publique sera une priorité, sous réserve de la faisabilité technique et budgétaire. Cette évolution vise à améliorer le fonctionnement de l'organisme et offrir de meilleures conditions d'évolution aux agents.

Afin de procéder à des économies d'échelle et de gagner en efficience, les synergies entre WBI et l'AWEX se poursuivront. Elles viseront aussi à pallier la pénurie de certains métiers et compétences nouvelles (juridiques, numériques, intelligence artificielle, etc.). En matière informatique, des liens seront recherchés avec le SPW Digital ou l'ETNIC. L'accent sera mis sur la mutualisation des fonctions les plus critiques.

Le contrat d'administration rappellera les missions de WBI, en charge de la coordination, l'expertise et l'orientation stratégique mais également de la gestion des programmes d'appui à nos opérateurs. Le contrat veillera à intégrer les principes de la NPI visant à rendre notre action internationale plus efficace et efficiente.

Cette dynamique passera par une meilleure articulation, voire une mutualisation, des structures opérant sur des secteurs ou mécanismes communs.

Dans cette logique, il a été décidé de regrouper l'Agence Éducation Formation (AEF-Europe) et le Bureau International Jeunesse (BIJ) au sein d'une agence unique. Ce rapprochement vise à offrir un cadre plus lisible pour les opérateurs, à renforcer la cohérence de l'action internationale dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la formation, et à générer des économies d'échelle dans la gestion des programmes européens, notamment Erasmus+. Cette évolution s'inscrit pleinement dans une volonté de modernisation des outils publics au service des bénéficiaires. Une réflexion similaire est en cours eu égard aux structures de gestion de la Coopération territoriale européenne.

Dans la même logique (AEF-BIJ) et après évaluation des différents instruments de soutien à l'international de nos artistes, une agence unique culture sera créée en associant l'ensemble des services et administrations actifs pour le soutien à l'international de nos opérateurs culturels (Service culture WBI, Desk Europe Créative, action internationale de l'Administration générale de la Culture, agences Wallonie-Bruxelles Théâtre-Danse, Architectures, Design-Mode, Images, Musique, ...). Cette centralisation permettra une action plus cohérente, une meilleure visibilité à l'étranger et le renforcement des partenariats internationaux au bénéfice des artistes, institutions et entreprises culturelles de la FWB. Elle associera également l'AWEX dans le développement des industries culturelles et créatives (ICC), avec pour objectif de renforcer la stabilité des entreprises du secteur et de soutenir leur croissance à l'international.

La mise en œuvre d'une stratégie immobilière permettra de rationaliser le parc immobilier de WBI et de l'AWEX, de regrouper des services et de contribuer au décloisonnement des services pour en améliorer leur fonctionnement.

## Liste des abréviations

AEF-Europe	Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
APEFE	Agence pour la Promotion de l'Enseignement Français à l'Étranger
ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BIJ	Bureau International Jeunesse
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique
CSA	Conseiller scientifique et académique
CTE	Coopération territoriale européenne
DPR	Déclaration de politique régionale
DPC	Déclaration de politique communautaire
ECMODD	Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire
EDIP	Programme européen pour l'industrie de la défense
EDIS	Stratégie européenne pour l'industrie de la défense
EEN	Enterprise Europe Network
EER	Espace européen de la recherche
EES	Espace européen de l'éducation
EEES	Espace Européen de l'Enseignement Supérieur
ETNIC	Établissement public informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCBS	Fédération des Centres de Bénévolat de la Santé
FRS-FNRS	Fonds de la Recherche Scientifique – Fonds National de la Recherche Scientifique
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
ICC	Industries culturelles et créatives

IIS	Initiatives d’Innovations Stratégiques
INTERACT	Programme européen d’appui à la coopération territoriale
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
LGBTQIA+	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuels et autres orientations et identités
MFWB	Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
MOT	Mission Opérationnelle Transfrontalière
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
NPI	Note de politique internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
PME	Petites et moyennes entreprises
PPDD	Partenariats pour le développement durable
R&I	Recherche et Innovation
S3	Stratégie de Spécialisation Intelligente
SPW	Service public de Wallonie
SPF Affaires étrangères	Service public fédéral Affaires étrangères
Union européenne	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
Walmeet	Dispositif WBI dédié à la dimension européenne
WBI	Wallonie-Bruxelles International